



Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

DECLARATION PREALABLE  
Séance du 27 novembre 2014

Madame la Directrice académique,

La réunion de ce jour est la première séance depuis votre prise de fonction à la tête des Services départementaux de l'éducation nationale.

Nous aurions été honorés de vous voir présider cette instance qui n'a jamais été présidée par votre prédécesseur

Nous aimerions savoir si vous poursuivrez le pilotage de la DSDEN de votre prédécesseur ou si vous adopterez une nouvelle gouvernance.

Bien sûr, cette phrase contient la réponse que nous appelons de nos vœux.

Une gouvernance repose sur plusieurs points :

- La concertation
- Le dialogue
- La transparence
- La confiance

Le CHSCT départemental est une instance officielle qui n'a pas encore été reconnue dans notre Département comme un outil du dialogue social, comme un outil dans l'établissement de la politique départementale d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques professionnels.

Nous n'avons pas été saisis pour avis sur la fermeture des CIO, sur le déménagement des secrétariats de circonscriptions, sur la mise en place du Pôle Molière, sur la note de service de septembre qui a provoqué bien des questionnements chez les directeurs d'école... Le bilan du PPMS a été diffusé dans les écoles et établissements scolaires sans que le CHSCT n'ait pu apporter son analyse.

Les promesses passées n'ont pas été tenues : quelle formation des assistants de prévention des circonscriptions, quel accompagnement des directeurs d'école ?

Notre fédération a donc dû organiser des stages de formation syndicale pour aider les directeurs d'école dans ce dédale administratif, pour informer nos collègues sur l'utilisation des Registres « Sécurité et Santé au Travail » et « Dangers Graves et Imminents. »



Sur ces trois dernières années, combien d'avis le DASEN a-t-il demandés au CHSCT, combien d'enquêtes ont été menées, combien de dossiers ont été présentés pour analyse au CHSCT ? Combien de synthèses de documents uniques des établissements scolaires, des écoles ont été présentés au CHSCT ?

L'articulation entre le CHSCT-A et les CHSCT-D avait prévu qu'un certain nombre de bilans annuels, de rapports soient présentés au CHSCT-D. Qu'en est-il ?

Contrairement à beaucoup d'instances qui sont catégorielles, le CHSCT a un champ d'action large concernant tous les personnels de l'éducation nationale de Seine-Mairitime.

Pour l'Unsa-Education 76, c'est une chance de pouvoir co-construire dans cette instance des mesures attendues par nos collègues pour améliorer leurs conditions de travail, pour protéger leur santé au travail.

C'est en sens, madame la Directrice académique, que nous souhaiterions vous entendre sur tous ces sujets pour participer activement, et de manière constructive, à la nouvelle gouvernance de l'éducation nationale en Seine-Maritime. Nous savons pouvoir compter sur vos services pour participer au nouvel élan que vous impulseriez.

Les représentants du personnel

UNSA-Education